

Commission Sportive Football

Commission Application des Règlements

12 avril 2017

Etaient présents : Michel SZELAG, Daniel FERTIN, Florence VIÉ et José VIÉ

Affaire VERON - VILLEFARGEAU du 25 mars 2018

Pour VILLEFARGEAU, étaient présents : Régis VOLKAERT, Anthony VICENTE et Clément MATHIEU

Ont été lu les rapports de l'Arbitre et de Mr Anthony VICENTE

Décision de la Commission

Suspension du Joueur Anthony VICENTE, 1 match automatique ferme + 2 matches fermes (le 08/04 lors de Villefargeau-Rosoy, le 15/04 lors de Villefargeau-OL Martinot et le 22/04 lors de Val de Mercy-Villefargeau)

Affaire GISY LES NOBLES - PIEDALLOUES du 8 avril 2018

Pour PIEDALLOUES, était présent : Maiky HOERTER

A été le rapport de l'Arbitre,

Décision de de la Commission

Suspension du joueur, 1 match automatique ferme + 2 matches fermes (le 15/04 lors des matches Sens Bricoman-Piedalloues 2 ou Piedalloues 1-Escamps, le 22/04 lors Piedalloues 2-Champs s/Y ou Saint-Martin Loisirs 2-Piedalloues 1, et le 06/05 Brichères 2-Piedalloues 2).

En cas de report de matches, la sanction suit le report.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départemental Disciplinaire d'Appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements,